

LES QUESTIONS UKRAINIENNES.

No. 2.

Ex Libris
NICHOLAS CEGLINSKY

POURQUOI LES UKRAINIENS ET LES POLONAIS GUERROIENT-ILS LES UNS CONTRE LES AUTRES DANS LA GALICIE ORIENTALE?

Pourquoi les Ukrainiens et les Polonais guerroient-ils les uns contre les autres dans la Galicie orientale?

Entretien entre Mr. Wladimir Singalewycz Délégué du Conseil national ukrainien et le Lieutenant-Colonel Sir Thomas Cuninghame, Représentant militaire de la Grande Bretagne à Vienne.

Une réponse objective à la question qui précède sera le résultat :

1^o de la connaissance de l'histoire des Ukrainiens et des Polonais, et

2^o de celle des relations politiques des deux peuples dans la province de Galicie ;

3^o du résumé chronologique des événements qui ont eu lieu dans ce pays, pendant les mois d'Octobre et de Novembre 1918.

Avant tout il ne faut pas oublier que les Ukrainiens sont un peuple civilisé qui formait, déjà aux 10^e, 11^e et 12^e siècles une puissante organisation d'Etat autour de Kief, et après sa chute, l'Etat indépendant de la Galicie et de la Lodomérie.

Lorsque vers la moitié du 14^e siècle, les Ukrainiens tombèrent en partie sous la domination des polonais, leur situation fut si triste et si insupportable sous cette souveraineté, qu'ils se révoltèrent vers la moitié du 17^e siècle, contre les polonais et secouèrent pour peu de temps leur joug dans des luttes terribles.

Lors du partage de la Pologne, les Ukrainiens de la Galicie tombèrent sous la domination autri-

chienne. Leur territoire, la Galicie orientale, fut réuni au territoire polonais pour ne plus former qu'une province, et par ce fait les ukrainiens furent livrés aux polonais dans le pays. La partie ukrainienne de la Galicie avec ses trésors naturels et ses mines de pétrole fut, en comparaison du pauvre pays polonais, un objet de convoitise pour les grands propriétaires fonciers et pour le capital polonais. La noblesse polonaise qui était toute puissante dans le pays fit tous ses efforts pour acquérir complètement la grande propriété fertile de la Galicie orientale, pour maintenir sa puissance sur ce territoire étranger avec l'aide des employés polonais et pour empêcher toujours le développement politique et économique ainsi que la culture intellectuelle du travailleur indigène ukrainien.

Sous le protectorat du gouvernement autrichien, tous les emplois et administrations publics dans la Galicie orientale ukrainienne furent occupés presque exclusivement par des employés polonais; le peuple ukrainien jugé par des juges polonais et polonisé dans les écoles par des instituteurs en plus grande partie polonais. Les polonais, pour renfolrer leur puissance dans les parties orientales de la Galicie, firent la même chose avec le paysan polonais pour le coloniser et s'efforcèrent par tous les moyens en leur pouvoir d'opprimer le peuple ukrainien. Donc il n'y a rien d'étonnant que l'histoire des rapports polonais-ukrainiens en Galicie ne tarisse dans une lutte politique acharnée entre les deux nations.

Malgré toutes les mesures hostiles que nous venons de décrire, la Galicie orientale est toujours restée ukrainienne et suivant la statistique du savant

Professeur Tomaschowsky la population totale de la Galicie orientale était en 1910 de 5,312,000. habitants dont 3,825,000. soit 72% étaient ukrainiens, 776,000. soit 14% polonais et le reste 14% se répartit entre les juifs et un nombre restreint d'allemands.

La statistique officielle faite par les employés polonais en 1910 donne elle-même pour la Galicie orientale les chiffres suivants: 3,291,000. habitants, soit 62% de religion catholique grecque, donc des habitants ukrainiens; 1,350.000. habitants, soit 25% de religion catholique romaine, donc la population polonaise; 660,000. juifs soit 12% et enfin 1% d'allemands.

Ce dénombrement à la façon polonaise, nous donne pour les nationalités de la Galicie orientale 59% d'ukrainiens, 40% de polonais et 1% d'allemands. Malgré leur opposition tous les juifs, ainsi que beaucoup de catholiques grecs ukrainiens furent comptés d'une façon illégale, comme polonais.

Les juifs furent tout simplement escamotés de la statistique.

Comme nous l'avons déjà dit, grâce à l'appui du gouvernement central autrichien, tout le pouvoir politique était dans les mains des polonais et c'est ainsi que dans toute la Galicie orientale, même dans les arrondissements ayant une population de 90% ukrainienne, il n'y avait pas un ukrainien comme directeur d'arrondissement. La classe des fonctionnaires polonais vivant dans la Galicie orientale fait ressortir d'une manière convaincante que le peuple polonais vivant sur ce territoire est conquérant et intrus, car la plus grande partie de l'élément polonais se compose d'employés et de grands propriétaires fonciers. Dans

toute la Galicie orientale il n'y a actuellement aucun groupement important ayant une majorité polonaise absolue. Si cependant la statistique polonaise contient de tels groupements avec une majorité polonaise absolue ou relative, il ne faut attribuer ceci qu'à ce que partout on a compté, contre leur volonté, les juifs comme étant les principaux éléments bourgeois et municipaux. Lemberg (Léopol) la ville la plus polonaise de la Galicie orientale, qui aujourd'hui est le centre brûlant des intérêts, n'a même pas une majorité polonaise, car il ne faut pas considérer comme un élément habitant d'une façon permanente, mais bien comme un élément passager, les employés polonais importés dans cette ville avec leurs familles et qui ne s'y trouvent que par suite de la prise de possession des autorités centrales de la province, et dans le cas de transfèrement de ces administrations, seront obligés de quitter la ville.

Malgré le fait que la Galicie orientale est un pays éminemment ukrainien, les polonais ont été pendant des siècles, comme nous l'avons déjà dit, les maîtres dominants absolus dans ce territoire. La cause de ceci provient de ce que les députés représentant les polonais au parlement autrichien, prêtèrent leur appui ferme et durable à chaque ministère, sans distinction, en Autriche, et de cette façon purent acquérir le seul moyen possible pour opprimer les tchèques et les slaves méridionaux, pour combattre le mouvement démocratique, pour assujettir les ukrainiens et les juifs et recevoir un pouvoir illimité comme récompense.

Ce système d'opprimer et d'exploiter, employé par les trois nationalités les plus fortes de la monarchie

austro-hongroise; (ce sont les allemands, les madgyars et les polonais) contre les cinq nationalités les plus faibles, les tchèques, les slaves méridionaux, les ukrainiens, les roumains et les italiens a conduit l'Autriche-Hongrie à sa chute.

Chaque nation non encore libre jusqu'au mois d'octobre 1918 requit alors son autonomie, en se basant sur le droit de souveraineté nationale reconnu dans les quatorze paragraphes de la proclamation du Président Wilson. Les Ukrainiens eux aussi, dans ce but à Lemberg le 19 Octobre 1918, proclamèrent l'autonomie de l'Etat ukrainien sur les territoires ethnographiques ukrainiens de l'ancienne monarchie austro-hongroise et déclarèrent d'une façon expressive et d'une manière solennelle, qu'ils reconnaissaient entièrement les droits nationaux, c'est-à-dire qu'ils garantissaient l'autonomie nationale complète des minorités nationales, les polonais, les juifs et les allemands qui vivaient sur les territoires ukrainiens. Les ukrainiens communiquèrent cet acte à tous les Etats de l'Entente, ainsi qu'aux Etats nationaux nouvellement créés sur le territoire de la monarchie austro-hongroise.

Bientôt après, les ukrainiens apprennent par des articles des journaux polonais, qu'à Varsovie, les polonais ont proclamé la réunion au royaume de Pologne, de tous les territoires historiques polonais qui avaient été conquis par la force et par la ruse dans les derniers siècles. A Cracovie pendant ce temps une commission de liquidation purement polonaise, résout d'envoyer à Lemberg son délégué, le Prince Czartoryski, afin qu'il prenne le pouvoir sur

tout le pays, donc aussi sur les territoires ukrainiens qui avaient été déjà proclamés comme faisant partie de l'Etat ukrainien.

Cette démarche ne peut être considérée que comme un acte non réfléchi d'impérialisme brutal envers les droits nationaux vitaux des Ukrainiens, qui rappelle les plus mauvais temps de la réaction autrichienne, en oubliant complètement que nous nous trouvions à l'époque de la liberté générale des peuples.

L'intention qu'avait la commission de liquidation polonaise de s'emparer du pouvoir dans la Galicie orientale ukrainienne fut devancée par l'exécution de la proclamation de l'Etat ukrainien faite par le Conseil national ukrainien le 19 Octobre 1918.

Le Conseil national ukrainien, avec l'assistance des troupes ukrainiennes et le secours des comités siégeant dans toutes les localités de la Galicie orientale prit le 1^{er} Novembre 1918 le pouvoir et l'administration dans tous les territoires ukrainiens entre le San et Zbrucz, de la même façon que le firent les autres nationalités de l'ancienne monarchie austro-hongroise dans leurs territoires d'expansion.

La prise de possession du pouvoir par les Ukrainiens se fit dans tout le pays tranquillement et dans le meilleur ordre, sans être obligé d'employer la force dans quelque lieu que ce fut. On proclama solennellement partout aux minorités nationales que leurs droits seraient respectés et il fut déclaré en général que les Ukrainiens se soumettaient à la décision de la Conférence de la Paix, pour ce qui se rapporte à la démarcation de leurs frontières et à l'approbation de leur façon d'agir, sur la base du droit de souveraineté nationale.

Malgré tous les dangers auxquels l'ordre est exposé dans une telle époque de transition, cette prise de possession de l'administration officielle s'accomplit dans toute la Galicie orientale avec la plus grande discipline, et partout où les ukrainiens sont les vrais maîtres, le développement progressif de la vie publique s'accomplit sans être dérangé le moins du monde. La meilleure preuve en est que, malgré le grand contraste qui existe entre la population paysanne ukrainienne pauvre qui fut si longtemps chicanée et exploitée, et la riche classe polonaise des grands propriétaires fonciers, nulle part la propriété polonaise n'a été exploitée et que, dans la partie de la Galicie orientale occupée par les ukrainiens, les juifs qui furent l'objet d'excès brutaux dans toute la Pologne, peuvent vaquer à leurs affaires sans être dérangés.

Pendant que sur les frontières du Nord-Est de l'Etat polonais et que dans presque tous les pays de l'Europe centrale, les désordres du bolchevisme sont à l'ordre du jour, la Galicie orientale, grâce à la domination ukrainienne, a été épargnée jusqu'à ce jour de tels désordres.

Seul le territoire de Lemberg qui est situé à plus de cent kilomètres à l'intérieur du territoire ukrainien, est le théâtre d'une guerre acharnée. Lorsque les ukrainiens occupèrent Lemberg, le 1^{er} Novembre 1918, les cercles polonais se soumirent au fait accompli d'autant plus que les ukrainiens garantissaient l'ordre complet ainsi que la sécurité personnelle et qu'ils approvisionnèrent amplement la ville.

Ce n'est que quelques jours plus tard que des civils polonais, principalement des jeunes gens, sous

la conduite de légionnaires polonais, après avoir dévalisé un dépôt d'armes pendant la nuit, ouvrirent le feu, dans la périphérie de Lemberg, contre les soldats ukrainiens et entrèrent en lutte contre les troupes ukrainiennes d'occupation. Les ukrainiens s'efforcèrent de se mettre en état de défense contre les groupes polonais agresseurs, en ayant toujours soin de localiser ces escarmouches et de ne pas être obligés de prendre des mesures trop rigoureuses. La preuve est que, malgré que les ukrainiens eussent pu faire des otages parmi la société polonaise, ils n'en firent rien; qu'ils laissèrent à leurs postes les employés de l'administration polonaise de l'Etat, et qu'ils déclarèrent leur intention d'être prêts à se mettre en rapport avec les représentants du peuple polonais, pour maintenir l'ordre dans la ville pendant la période transitoire. Tout cet esprit de conciliation ne servit à rien. Les groupes polonais assaillants, cachés dans les embuscades, reçurent des renforts de la population civile polonaise; les francs-tireurs polonais tiraient des maisons sur les patrouilles ukrainiennes disloquées, chargées de maintenir l'ordre dans la ville et les aviateurs polonais bombardèrent la ville.

Il faut remarquer que les troupes ukrainiennes ne se composent que de soldats ukrainiens ayant servi de longues années dans l'ancienne armée autrichienne, pendant que ce qui, dans les premiers jours de la lutte à Lemberg, se nommait armée polonaise, n'étaient que des insurgés et de jeunes chauvins polonais.

En même temps le gouvernement polonais de Cracovie et de Varsovie, organisait près de Tarnov

des détachements militaires pour assaillir les Ukrainiens sur leur territoire.

Pendant que la garnison ukrainienne de Lemberg faisait tout son possible pour rétablir l'ordre dans la ville et avait même conclu un armistice avec les polonais, des troupes polonaises armées de deux trains blindés, sous la conduite du Général Roja arrivent le 21 Novembre 1918 à Lemberg et commencent leurs opérations guerrières contre les ukrainiens, pour occuper Lemberg.

Toutes les relations et les évènements ci-dessus font ressortir maintenant d'une façon très claire pour-quoi on se bat pour Lemberg.

Ce ne sont pas les Ukrainiens qui sont les assaillants et ce ne sont pas eux qui veulent anticiper sur les décisions de la Conférence de la Paix en créant un fait accompli par la force des armes. Ce sont les francs-tireurs polonais et les troupes polonaises venues de Cracovie et de Varsovie qui furent les assaillants. Ce n'est qu'après cela que les ukrainiens se virent obligés de prendre la défensive et ils sont dans l'obligation de défendre le territoire d'expansion jusqu'à la Conférence de la Paix, vu que les polonais, comme nous l'avons déjà dit, ont manifesté d'une manière suffisante, avec leur commission de liquidation et leur attaque armée anexionniste, qu'ils revendiquent, sans tenir compte de quoi que ce soit, la Galicie orientale ukrainienne du San jusqu'à Zbrucz sans attendre la décision de la Conférence de la Paix. Les ukrainiens ne font tout simplement qu'une guerre défensive contre l'impérialisme polonais.

Les explications du Professeur Grabsky délégué du Conseil national polonais à Paris font ressortir l'idéologie des polonais dans ces luttes. Voici mot à mot ce qu'il dit dans un discours tenu à Cracovie :

"Nous devons, par la conquête et l'occupation militaire de la Galicie orientale, mettre la Conférence de la Paix, en présence d'un fait accompli. Seule la France désire une Pologne avec ses anciennes frontières historiques, tandis que l'Amérique doctrinaire maintient le principe du droit de nationalité des nations et que nous courons le danger de perdre la Galicie orientale." Si Grabsky qui est membre du Comité polonais reconnu par la France veut mettre la Conférence de la Paix en présence d'un fait accompli et tout simplement conquérir la Galicie orientale, les polonais mettent alors les ukrainiens dans l'obligation de défendre leurs droits sur la Galicie orientale, les armes à la main. Enfin la Galicie orientale s'étend d'une façon intégrale jusqu'à la rivière du San, à plus de 130 Kilomètres à l'Ouest de Lemberg.

Mais il n'y a pas que Grabsky, il y a aussi les polonais à Lemberg qui ne veulent en aucune façon attendre le jugement de la Conférence de la Paix, eux aussi veulent créer, au moyen de la force militaire, un fait accompli impossible à changer. Lorsque pendant les luttes, dont la possession de Lemberg est la cause, les polonais et les ukrainiens étaient entrés en pourparlers, ces derniers déclarèrent qu'ils n'exigeaient pas d'une façon absolue que les polonais reconnussent la souveraineté ukrainienne, mais au contraire, qu'ils réservaient cette question pour l'avenir et qu'ils ne revendiquaient que le droit d'avoir pour

eux l'administration dans le pays, et qu'ils concédaient une autonomie polonaise complète à la ville de Lemberg. Les polonais ne voulurent pas accepter ces conditions; ils exigèrent pour eux le droit de tenir une garnison illimitée et d'y faire un recrutement sans limit.

Il est impossible en aucune façon, pour les ukrainiens d'accepter une telle manière de voir. Abandonner sans lutte et sans protestation la ville de Lemberg aux polonais, ce serait demander aux ukrainiens d'abandonner aussi le territoire qui s'étend à l'Ouest de Lemberg jusqu'à la rivière du San, et de livrer ainsi immédiatement au recrutement polonais une population d'environ un million et demi d'habitants. Les polonais, dans un but d'annexion, lèvent des troupes sur les territoires qu'ils occupent, pour la Ruthénie blanche, la Volhynie et la Lithuanie, alors ils mettraient en service des soldats ukrainiens pour le même but. Les polonais n'attendent nullement la décision de la Conférence de la Paix pour les contestations de frontières. Pour l'étranger ils acclament le principe populaire du droit de Souveraineté nationale lorsqu'ils s'agit de Posen et de Dantzig; mais chez eux, où il s'agit du territoire ukrainien, ils n'admettent comme base que le principe historique. En outre la nation ukrainienne a trop souffert de l'administration polonaise pendant l'existence de la monarchie austro-hongroise, pour ne pas prendre une attitude énergique contre elle, dans ses propres territoires d'expansion. Les ukrainiens sont prêts à accepter un plébiscite dans la Galicie orientale, les polonais le refusent. Mais un plébiscite fait sous le contrôle de l'administration polonaise n'est pas plus un garant d'un résultat objectif que ne le furent en leur temps les fameuses

élections en Galicie, qui étaient la véritable expression de la volonté des électeurs.

Si la démarcation définitive des frontières doit échoir à la Conférence de la Paix, il ne faut alors, en aucun cas, que l'administration polonaise reste un jour de plus sur le territoire ukrainien, car cela rendrait le peuple ukrainien furieux de désespoir.

La lutte pour Lemberg n'est donc pas une lutte pour une ville dont les trois quarts de la population n'est pas polonaise, mais une lutte pour toute la Galicie orientale.

Depuis le moment de la proclamation de l'Etat ukrainien sur les territoires de la Galicie orientale, le devoir incombe aux ukrainiens de protéger les minorités et dans ce cas tout spécialement la minorité juive, qui a été reconnue par nous comme minorité autonome et qui fut menacée par les pogromes polonais. Nous ne devons pas livrer les juifs habitant le territoire ukrainien à la merci des polonais. Car il ne faut pas non plus oublier que la ligne stratégique entre polonais et ukrainiens est en même temps la ligne de démarcation entre les pays infestés par les pogromes et les pays où il n'y en a pas. Il ne s'est produit chez nous aucun cas vexatoire envers les juifs, tandis que du côté polonais le courant des pogromes se fait sentir jusqu'auprès de nos tranchées. A peine avons nous quitté Lemberg que le fameux pogrome éclata. On sait par la voie des journaux de quelle façon les juifs sont traités par les polonais. Les polonais ne nous laissèrent aucun doute sur cette question, pendant les pourparlers. Lorsque nous voulûmes créer à Lemberg une milice composée par tiers de polonais, d'ukrainiens et de

juifs, les polonais demandèrent que cette milice se composa de deux tiers de polonais et n'admirent pas les juifs. Les juifs exigent de nous, et ceci avec raison, que nous reculions la ligne stratégique jusqu'à la frontière d'expansion ukrainienne, et cela afin de les protéger. Si nous voulons délivrer la ville de Lemberg du pouvoir polonais, ceci ne signifie pas seulement délivrer 40.000 ukrainiens qui sont à Lemberg, mais sauver du pillage et des vexations 70.000 juifs pauvres.

Nous devons ajouter encore quelques mots sur la façon dont la guerre est conduite près de Lemberg. On nous reproche de bombarder Lemberg qui est ville ouverte. Les polonais sont les moins autorisés à nous faire ce reproche, car au mois de Novembre 1918, leurs aviateurs ont couvert la ville de bombes, et maintenant ils ont posté leur artillerie sur la citadelle et sur la montagne du Schlossberg et nous obligent de cette façon à réduire au silence leur artillerie dans l'enceinte de la ville.

Nous avons été, et nous sommes encore prêts à cesser le combat dans la Galicie orientale et à attendre la décision que prendra la Conférence de la Paix, mais seulement dans le cas où les polonais de leur côté accepteraient un plébiscite, sous le contrôle des puissances de l'Entente, dans tout le territoire compris entre le San et Zbrucz et qu'ils retireraient leurs troupes de ce territoire. Mais jusqu'à ce moment la Galicie orientale devrait être laissée à l'administration ukrainienne, comme territoire d'expansion incontestablement ukrainien.

Vienne, le 23 Janvier 1919.





